

Extrait du rapport de l'Honorable Commissaire des Terres de la Couronne de la Province de Québec, pour l'année 1875.

" Pour donner une idée de l'importance de la Vallée du Saint-Maurice, et du vaste champ qu'elle offre au commerce, à l'industrie et à la colonisation, il suffit de remarquer que l'étendue du territoire arrosé par le Saint-Maurice et ses tributaires, est de 17,020 milles carrés, dont la plus grande partie est convertie de forêts d'une grande richesse. 8,745 milles carrés de ces forêts sont actuellement sous licences de coupes de bois, et produisent à la Province un revenu d'environ \$70,000.00 par année; revenu qui est susceptible d'une grande augmentation. Ce territoire contient environ 3,000,000 d'ares de terre colonisable. La rivière Saint-Maurice, une des plus grandes de la Province est navigable sur une grande étendue de son parcours à partir de la chute des Grandes Piles à environ 20 milles de son embouchure; et lorsque le chemin de fer des Piles, qui est maintenant entrepris, et qui doit relier les eaux navigables du Saint-Maurice au fleuve Saint-Laurent, sera construit, (1) elle offrira une route facile aux colons et aux émigrants pour arriver jusque dans l'intérieur de ce vaste territoire. "

Extrait d'un rapport de l'Arpenteur Hilarion Legendre, en 1870.

".....D'après le rapport détaillé ci-dessus, j'arrive à la conclusion que plus de la moitié du territoire que j'ai visité (*territoire du Saint-Maurice*) est propre à la colonisation; et qu'aussitôt qu'il y aura des chemins de colonisation pour y pénétrer, il se couvrira bientôt d'une population robuste et industrielle; le sol quoique rocheux par endroits, est d'une très-bonne qualité, composé de terre jaune, qui ne le cède en rien, non seulement aux cantons arpentés qui l'avoisinent, mais à la plupart des cantons de l'Est qui n'ont pas un sol végétal d'une aussi bonne qualité, étant autant et même plus rocheux.

" Les chutes d'eau y abondent, ainsi que les lacs poissonneux. L'autre moitié peut être réservée pour l'approvisionnement du chauffage, et faire un bon pâturage là où le sol est plus rocheux; ce qui, au lieu de nuire à la colonisation, serait un bien public et particulier; car je crois qu'il est temps, en livrant le sol à la colonisation, de faire de telles réserves. "

L'Union des Cantons de l'Est du 1er mai 1879.

" M. Vallée a donné avis de motion à la Chambre des Communes pour que le comité soit requis d'examiner la preuve déjà entendue, et de faire rap-

(3) Il est en opération depuis 1880.